



COMITE DE DIRECTION

PROCES-VERBAL n°6

Réunion de Bureau du	:	Mardi 01 octobre 2024
Président	:	M. André VITIELLO
Secrétaire Général Adjoint	:	M. Bruno GIMENEZ
Présents	:	MM Jean Bernard KISTON – David LE BRIS – Antoine MANCINO – Jean-Paul RUIZ
Assiste à la réunion	:	Mme Nathalie COGGIA (Directrice Administrative)

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ; L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

CORRESPONDANCE

▪ F.F.F

- Accompagnement au déploiement du plan d'engagement de la F.F.F. Noté.

- Informant du lancement de la saison

▪ LIGUE MEDITERRANEE

- Lancement de la troisième édition de la Coupe de France des Arbitres La Poste. Transmis à la C.D.A.

• CLUBS :

- **AS BRIGNOLES** : Concernant la situation en catégorie U18 Féminines. Transmis à la Commission Féminines pour réponse

- **AS SIGNES** : Demande dérogation pour équipe U15. La Secrétaire Générale répondra

• **DIVERS :**

- **M. Willy PAMY :** Présentant sa candidature au poste de délégué de District pour la saison 2024/2025. Une réponse lui sera faite.

- **ACADEMIE DE NICE :** Le lancement du dispositif Pass'Sport a été fait depuis le 01 juin jusqu'au 31 décembre 2024. Noté.

- **Fondation :** Lancement de la 17^{ème} édition des «Trophées Philippe Séguin » dont l'appel à candidature a été ouvert du 24 septembre au 09 décembre 2024. Noté.

- **CDOS :** Présentation de la réunion de rentrée des Comités Sportifs varois qui s'est déroulée le 18 septembre au Luc en Provence. Noté.

LISTE DES CLUBS POUVANT BENEFICIER POUR LA SAISON 2024/2025 D'UN ou DEUX JOUEUR(S) SUPPLEMENTAIRE(S) DANS L'(ou LES) EQUIPE(S) DE LEUR CHOIX AU TITRE DE L'ARTICLE 45 DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Il est rappelé que ce (ou ces muté(s) supplémentaire(s) peut ou peuvent être utilisé(s) dans les équipes de Ligue ou de District pour toutes les compétitions officielles, y compris, nationales.

↳ **UN MUTE SUPPLEMENTAIRE :**

BESSE SPORT (Championnat U15 D3) – SC DRAGUIGNAN (Championnat U14 D1) – US LA CADIERE (Championnat Séniors D1) – CA CANNETOIS (Championnat U14 D1) – AV. MAR VIVO (Championnat U15 D1) – AS LES VALLONS (Championnat Séniors D3) – US OLLIOULES (Championnat Séniors D2) – AS BRIGNOLES (Championnat U18 Régionale 2) – US VAL D'ISSOLE (Championnat Séniors D3) – BANDOL Championnat U14 D3) – AS ST CYR (Championnat U17 D1) – ST MANDRIER (Championnat U16 D1) – STADE TRANSIAN (Championnat Séniors D3) -LORGUES (Championnat U16 D2)

↳ **DEUX MUTES SUPPLEMENTAIRES :**

FC GRIMAUD (Championnats Séniors D3 et D4) – GAPEAU FC (Championnats séniors D3 et Championnat U17 D1) – US SANARY (Championnats Séniors D2 ET Championnat U17 D1) – US LE PRADET (Championnat Séniors D1 et Championnat U16 D2) – FC SEYNOIS (Championnat Séniors D1 et Championnat U15 D2) – T. USAM (Championnat U19 D1 et U13) – PTT TOULON (Championnat U17 D3)

*Réunion Plénière
mardi 08 octobre 2024*

Le Président : M. André VITIELLO
Le Secrétaire Adjoint : M. Bruno GIMENEZ